

La diversité culturelle au Québec enjeux identitaires d'une histoire complexe au XX^e siècle

A l'instar de la France, la diversité culturelle est un sujet de préoccupation constant au sein de l'opinion publique québécoise depuis les années soixante de la Révolution tranquille. Les mutations proviennent autant de la société québécoise que de la structure des flux de population. Tout en se modernisant sur le plan économique et social, le Québec s'interroge sur son identité¹. C'est le temps de l'expression d'un nationalisme qui tente de dépasser le statut de simple minorité au sein de la Confédération canadienne. Mais c'est aussi le temps de s'interroger sur les fondements d'une société québécoise alors que les flux d'immigrants vers la Belle Province se diversifient.

Pourtant, l'immigration est loin d'être un fait nouveau : depuis la fin du XIX^e siècle, la société québécoise majoritairement peuplée de « Canadiens français » a été confrontée à l'implantation de populations aux origines ethniques de plus en plus variées. En particulier, l'agglomération de Montréal se développe à l'aune de la diversité culturelle² devenant selon l'expression de Claire Mac Nicoll une « société multiculturelle³ ». À ce titre, la ville est l'objet de nombreux travaux spécifiques sur son cosmopolitisme comme ceux, fondateurs, de Paul-André Linteau⁴ et de sociologues comme Annick

Germain⁵. L'omniprésence de Montréal par rapport à l'ensemble du Québec pose un problème de méthodologie en matière de relations interculturelles : l'ensemble de la province se résume dans certains cas à sa métropole.

Mais la domination d'une migration européenne s'atténue avec les effets de la crise de 1929 et la Seconde Guerre mondiale. Lorsque le Canada redevient un pays d'immigration avec près de six millions d'entrées entre 1946 et 1982 parmi lesquels un million au Québec, l'origine des populations qui s'installent se diversifie. Jusqu'à l'apparition des « minorités visibles » et la « new new immigration » au début des années quatre-vingt, composée d'Hispanistes, d'Asiatiques et de populations venues du monde arabe et de différents pays du tiers-monde.

Ce qui frappe le chercheur français sur l'immigration, c'est l'importante production de travaux sur les relations interculturelles au Canada et au Québec aussi bien au sein des universités qu'à partir de structures institutionnelles⁶ qui ont, dès les années soixante-dix et quatre-vingt lancé des recherches sur le sujet. Mais si les différentes sciences humaines et sociales et tout particulièrement la sociologie mais aussi les sciences juridiques et politiques se sont montrées très promptes et très productives sur ce thème, accompagnant en quelque sorte le processus de mutation des imaginaires comme le montre une synthèse de Denise

Helly⁷, les approches historiques ont été plus rares et plus tardives. Comme pour le cas français, les historiens s'emparent du sujet lorsque celui-ci alimente un débat permanent au sein de la société depuis la fin des années quatre-vingt. À ce titre, la thèse de Martin Pâquet soutenue en 1995⁸ sur la genèse du ministère québécois de l'Immigration en 1968 est véritablement pionnière de même qu'une partie des travaux de Fernand Harvey⁹. Jusqu'en 1945, difficile de distinguer le Québec du Canada en matière de relation à l'Autre, faute de travaux sur le sujet. Martin Pâquet a pu toutefois proposer une approche sur le temps long tout en soulignant la difficulté de l'entreprise¹⁰ et indirectement certains travaux sur la ville de Montréal abordent le sujet. Il reste toutefois à développer des études de presse, à mobiliser les témoignages oraux, à explorer les archives de la radio-télévision canadienne pour compléter une histoire plus officielle des politiques publiques de l'immigration¹¹.

En outre, s'intéresser à l'imaginaire québécois en matière d'immigration nécessite de croiser de multiples sources qui dépassent le seul champ politique et étatique pour explorer les productions culturelles. Cette entreprise reste à accomplir, même si certains travaux abordent la question par bribes. Le projet de l'association Génériques¹² pour la France, valorisant histoire et mémoire de l'immigration n'a guère d'équivalent au Québec¹³ : un repérage précis des archives publiques et privées et une mise en cohérence des traces du passé est fondamentale pour offrir aux chercheurs et aux citoyens la possibilité d'aborder toutes les facettes de l'histoire et mettre en valeur les lieux de mémoire de l'immigration constitutive de l'identité nationale et fédérale. Il faut appeler de nos vœux une structure canadienne et/ou québécoise similaire.

Pour l'historien de l'immigration qui a travaillé sur le cas français, le Québec offre un terrain d'expérimentation extraordinaire. D'autant que la nature des flux, autant que les mots pour désigner les « Autres », diffère notamment en raison du statut très particulier du Québec et de l'originalité de son histoire.

Plusieurs chantiers s'offrent à lui permettant de comparer la manière dont la France et le Québec ont pu, vers la fin du XX^e siècle, rapprocher leur rapport à la nationalité et leur modèle de citoyenneté¹⁴. Une périodisation des systèmes de représentations des étrangers reste à formuler. Il n'est pas certain que les guerres mondiales soient les bonnes balises qui rythment l'évolution des regards. Aux nécessaires approches « communautaires » proposant des histoires de groupes à l'instar des travaux concernant la France de Janine Ponty sur les Polonais, de Benjamin Stora sur les Algériens, de Pap N'Diaye sur les Noirs, il apparaît indispensable d'aborder l'altérité de manière indistincte.

Fruit d'une histoire complexe, l'identité québécoise est secouée par de nombreuses crises depuis les années soixante : entre déclin démographique et perte d'influence de la langue et de la culture française, le spectre de l'assimilation totale au sein d'un Canada définitivement anglophone apparaît régulièrement. Avec la décennie deux mille, la Belle Province a connu de nombreuses vicissitudes liées à l'intégration des nouveaux migrants à travers le houleux débat sur les accommodements raisonnables. Entre discours officiels et mesures publiques prônant une incontestable ouverture aux différentes « communautés culturelles » conformément aux principes canadiens, l'opinion publique, parfois assombrie, a manifesté des formes de rejets parfois en lien avec leur fort sentiment nationaliste, souvent l'expression d'un racisme ordinaire qui n'épargne ni le Canada ni le Québec.

La question des étrangers au Canada et au Québec jusqu'aux années soixante : une histoire mêlée

Poser la question des mentalités liées à l'immigration au Québec oblige à revisiter les évolutions de la société canadienne française depuis les débuts du régime anglais. D'emblée les Canadiens français sont confrontés aux rapports inter-

culturels dans la vallée du Saint-Laurent aux lendemains de la Conquête et plus particulièrement à partir du XIX^e siècle avec la venue de l'immigration anglo-celtique. D'autres vagues d'immigrants arrivent par la suite, renouvelant sans cesse dans des perspectives différentes la question de l'identité canadienne française et son rapport avec « l'étranger », qu'il soit anglophone ou allophone. Ignorance, méfiance, hostilité, acceptation de « l'Autre » sont des attitudes qui se sont manifestées dans la « société canadienne française » qui devient, par une mutation sémantique lourde de sens, la « société québécoise » à partir de la Révolution tranquille.

En 1867, l'Acte de naissance de la Confédération canadienne s'attache d'emblée aux questions d'immigration dans le but de peupler ce vaste territoire. Si dans les textes, il s'agit d'un domaine de compétence partagé entre gouvernement fédéral et gouvernements provinciaux, dans la pratique, l'échelon fédéral exerce seul le pouvoir dans ce domaine jusqu'aux années soixante ce qui occulte la spécificité québécoise¹⁵.

Pendant près d'un siècle, la politique d'immigration concerne principalement les populations d'origine européenne¹⁶, visant explicitement à exclure les « non-blancs » y compris les autochtones amérindiens¹⁷. Une véritable échelle tacite de « préférence raciale » est établie, au sommet de laquelle se placent les migrants originaires de la Grande-Bretagne (Anglais, Irlandais)¹⁸. Les populations venues de France et de l'Europe du Nord (notamment Allemagne ou Pays-Bas et Scandinavie), de l'Australie ainsi que les « Blancs » des États-Unis font partie d'une seconde catégorie jugée « acceptable »¹⁹. Ensuite, sont placées les populations provenant de l'Europe de l'Est et du Sud tolérées mais dont on se méfie. Enfin, indésirables, les migrants « de couleur », Noirs et Asiatiques, se situent tout au bas de l'échelle sociale. Ceux qui s'établissent dans le pays sont des pauvres et des marginaux, totalement exclus de la société²⁰. Quant aux Amérindiens, leur situation de « colonisés » en fait une catégorie à part, mais différentes formes de discrimination s'expriment à leur

encontre et les cantonnent dans un statut de minorité isolée.

Cette hiérarchisation de l'attitude à l'égard des populations en fonction de leur origine est la conséquence d'un « racialisme » partagé avec les pays d'Europe prônant l'inégalité des races, considérant les « Blancs » comme la race supérieure jusqu'à l'Entre-deux-guerres²¹. La peur de la différence est ainsi source de préjugés : assimilés à des sous-hommes, les « Jaunes », venus nombreux en Californie à l'époque de la fièvre de l'or au milieu du XIX^e siècle et les « Noirs » moins nombreux, sont victimes d'un racisme sans ménagement aussi bien dans les politiques publiques que dans la société canadienne²². Parmi les Européens, la discrimination n'en est pas moins absente : le souhait de vivre entre « Britanniques » au sein de la majorité anglophone relègue Français et autres populations européennes dans un statut de subordination vis-à-vis des principes généraux de la société et du pouvoir fédéral²³. Le portrait de l'immigrant idéal est donc celui qui est issu de la culture de type *White Anglo-Saxon Protestant* (WASP).

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'immigration « blanche » se développe principalement en provenance de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Europe du Nord et de l'Est : plus de trois millions de personnes s'établissent au Canada entre 1896 et 1914²⁴, favorisées par le plan d'immigration Sifton²⁵ adopté par la Chambre des communes en 1902.

Alors que la moitié de ces nouveaux arrivants s'établit dans des fermes des provinces de l'Ouest²⁶, l'autre moitié opte pour les villes industrielles du Québec ou de l'Ontario, en pleine croissance. Ces migrants constituent une main-d'œuvre bon marché, appréciée, particulièrement dans l'industrie du vêtement. À Montréal tout particulièrement, comme le montre un ouvrage de la géographe Claire Mac Nicoll²⁷, l'espace urbain se développe sur le mode d'une société multiculturelle. Juifs et Italiens forment les communautés les plus importantes après les francophones et les anglophones. Rapidement, ces deux groupes s'organisent en



Groupe de réfugiés ou d'immigrants sur un bateau, 1907-1914.

Martin Wolff.
MP-1981.160.258
© Musée McCord

« communautés ethniques » les plus importantes. En 1901, 7 500 personnes « d'origine ethnique juive » sont recensées au Québec, le nombre dépasse les 60 000 en 1931 représentant plus de 7 % de la population montréalaise. Au sujet des Italiens, Bruno Ramirez a étudié avec précision la formation de la « petite Italie » à Montréal, d'abord à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles avec l'arrivée de paysans essentiellement originaires du sud de la péninsule, puis de manière encore plus importante après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années soixante²⁸. Au début du siècle, les migrants italiens, ouvriers ou manœuvres, cohabitent difficilement avec les francophones. Vivant dans la misère, ces « *paesani* » subissent le poids des préjugés et un racisme parfois violent. La rue Sainte-Catherine au centre de Montréal est surnommée la « rue du crime » à la suite d'une rixe mortelle entre deux d'entre eux en 1906. Le quotidien *La Presse* la décrit comme « *une ruelle infecte où vivent des centaines d'Italiens de la classe miséreuse* »²⁹. La situation des migrants italiens s'améliore nettement après 1945 alors qu'ils continuent à affluer vers le Canada³⁰.

Malgré de nombreuses dispositions discriminatoires dans la législation sur l'immigration, la présence d'une main-d'œuvre « de couleur » s'avère indispensable dans le cadre de certaines activités économiques. Les travailleurs chinois, notamment,

contribuent à la construction du chemin de fer transcanadien au cours des années 1880. Mal perçus, mal acceptés, ces immigrants doivent s'acquitter d'une taxe qui se veut dissuasive pour pouvoir entrer au Canada³¹. À la fin des travaux, un certain nombre d'entre eux émigrent vers l'Est, s'installent à Montréal où ils développent de multiples activités³².

Mais face aux migrations massives du début du XX^e siècle et motivée par l'apogée du « péril jaune », une loi de 1910 restreint fortement la migration venue d'Asie. L'immigration des Chinois, véritables boucs émissaires de la société canadienne, est officiellement interdite entre 1923 et 1946, à l'exception du personnel diplomatique, des étudiants, des enfants nés au Canada de parents chinois et de commerçants ayant un certain niveau de capital³³. En outre, tout officier d'immigration dispose du pouvoir d'interdire l'entrée aux personnes « de toutes races », jugées incapables de s'adapter aux moeurs et aux conditions de vie du Canada.

Au début des années vingt, d'autres dispositions réglementent les entrées des « Noirs » originaires des pays membres du Commonwealth et des États-Unis, un programme spécial permettant l'entrée de domestiques venant des pays de la Caraïbe et d'Haïti plus particulièrement. Environ 3 000 s'établissent au Québec dans les années trente. Par ailleurs, une décrue de l'immigration en prove-

**Groupe d'ouvriers
chinois du CP, Parc des
Glaciers, C.-B., 1889.**

William McFarlane Notman.
VIEW-2117
© Musée McCord



nance de la Grande-Bretagne au milieu des années vingt incite le gouvernement canadien à confier aux compagnies de chemin de fer le mandat de recruter une main-d'œuvre venue des pays d'Europe de l'Est et du Sud.

Au Canada et au Québec en particulier, la grande dépression économique consécutive à la crise de 1929 conduit aux mêmes effets xénophobes observés en Europe : frilosité, peur, intolérance. Les effets sont visibles sur les politiques publiques : pour faire face à la hausse spectaculaire du taux de chômage, le gouvernement conservateur de Richard Bennett³⁴ décide de suspendre l'immigration en provenance d'Europe. Seuls les cultivateurs possédant un capital leur permettant de s'établir immédiatement sur une ferme sont acceptés. Toutefois, les immigrants originaires des Îles Britanniques et des États-Unis continuent de pouvoir entrer au Canada pourvu qu'ils puissent subvenir à leurs besoins. Le nombre d'entrées se limite ainsi à 15 000 personnes par an en moyenne.

Dans tout le pays, les francophones se perçoivent comme victimes de discrimination. Ce sentiment se développe au cours des années vingt lorsque certaines institutions catholiques du Québec sont la cible d'une série d'incidents à caractère raciste perpétrés par la version canadienne du Ku Klux Klan comme le montre l'historien Martin Robin : profanation de l'église catholique de Saint-

James, à Sarnia, en Ontario et l'incendie du Collège Saint-Boniface au Manitoba³⁵. Plus tard, en 1967, Pierre Vallières, considérant que la discrimination subie par les francophones n'est pas éteinte dans un ouvrage à la formule célèbre, *Nègres blancs d'Amérique*³⁶, assimile la situation des Québécois à celle des Afro-Américains en lutte pour leurs droits civiques.

Autre forme de discrimination, au cours des années trente, le Canada reste complètement fermé aux juifs d'Europe victimes de persécution à l'époque³⁷. Comme en Europe, l'antisémitisme se développe durant cette période, représenté par la naissance d'un mouvement fasciste au Québec avec la création en 1934 du Parti national socialiste chrétien (PNSC) sous la direction d'Adrien Arcand, doté d'une section anglaise et d'une section française. Cette formation, à l'hostilité à l'égard des juifs ouvertement assumée et partagée par une partie de l'opinion³⁸, est tolérée par les autorités québécoises qui la considèrent comme un rempart contre le communisme³⁹.

Après la Seconde Guerre mondiale, la situation change. En 1946-1948, pour la première fois, la citoyenneté canadienne est clairement définie par la loi canadienne sur la citoyenneté votée en 1947. Le Premier ministre du gouvernement libéral, William Mac Kenzie King⁴⁰, décide de rendre plus flexibles les critères de discrimination utilisés pour



Premiers immigrants recevant la citoyenneté canadienne plutôt que britannique, 1947.

© Historica / DR

la sélection des immigrants. En mai 1946, le gouvernement annonce qu'il permettra aux familles néo-canadiennes de parrainer l'immigration de leurs proches parents. En novembre, il annonce des mesures d'urgence pour aider à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées en Europe à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Ces deux mesures marquent un tournant et un assouplissement de la politique d'immigration afin d'encourager la croissance de la population canadienne et d'améliorer le niveau de vie.

Le Canada s'ouvre à la diversité et accueille jusqu'en 1952 environ 200 000 réfugiés et personnes déplacées (soldats polonais qui avaient combattu aux côtés des Alliés, *boat people* venus de Lituanie, Pologne, Finlande, d'Europe du sud...). L'esprit de cette législation d'ouverture est complété par la publication d'un rapport sur l'intégration des « communautés ethniques » au sein des écoles françaises, rédigé par René Gauthier, fonctionnaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) qui propose une approche plus ouverte à l'égard des immigrants⁴¹.

La gestion de cette première véritable expérience de multiculturalisme est décrite et nuancée dans un ouvrage de John Porter, évoquant une « mosaïque verticale », très hiérarchisée entre les groupes de populations des plus dominantes aux plus dominées⁴². Cette ouverture reste finalement brève

et très mesurée, contrainte par le souci de préserver la « composition ethnique de la population ». En avril 1951, dans une démarche antiraciste, une conférence nationale sur l'immigration organisée par l'Action catholique canadienne française⁴³ s'inquiète du fait que les Québécois francophones ont une image trop stéréotypée et négative des immigrants.

En juin 1952, le gouvernement libéral de Louis Saint-Laurent⁴⁴ fait adopter par la Chambre des communes une nouvelle loi sur l'immigration qui limite les entrées en tenant compte de la « capacité d'absorption économique et culturelle » du Canada dans le choix des nouveaux arrivants. Retour à la situation d'avant-guerre : une nette préférence est accordée aux populations en provenance des pays d'Europe de l'Ouest et des États-Unis. Viennent ensuite les pays d'Europe de l'Est et d'Amérique latine. En revanche, Noirs et Asiatiques apparaissent toujours comme indésirables. Jusque dans les années soixante, l'intégration des immigrants au Québec se fait surtout dans la minorité anglophone, économiquement dominante. Les possibilités de contact avec la communauté francophone qui se sent toujours discriminée restent rares surtout à Montréal où les démarcations linguistiques sont nettes⁴⁵.

Au total, la Seconde Guerre mondiale n'a guère modifié l'état des mentalités à l'égard des étrangers au Canada et au Québec.

Crise d'identité..., 1999.

Garnotte (alias Michel Garneau).
M2007.69.405
© Musée McCord



Multiculturalisme canadien contre nationalisme québécois face à la diversification des flux migratoires

Si la question du brassage des populations se pose dès le début de la confédération canadienne en 1867⁴⁶ fondée sur un double principe de diversité nationale et régionale⁴⁷, elle se pose dans le cadre de la construction inachevée de l'État national : le pays n'est pas « pleinement indépendant » avant le rapatriement de la constitution de Londres en 1982⁴⁸. Ainsi, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, il n'existe pas d'identité canadienne propre mais plutôt deux identités concurrentes recouvrant l'ensemble du territoire canadien : d'un côté, la « race » canadienne française, catholique se rapportant à la tradition et à la langue française, principalement présente au Québec et minoritaire à l'échelle du pays ; de l'autre, la « race » anglo-saxonne et protestante se référant à l'Empire britannique et à la langue anglaise majoritaire et dominante économiquement et culturellement.

Les francophones au Québec possèdent un double statut : celui de minorité, se vivant comme une « communauté » au Canada et *a fortiori* en Amérique du Nord et celui de majorité au Québec. Cette situation paradoxale et originale a provoqué chez les Québécois « une occultation de leur statut

*respectif de colonisateurs et à un aveuglement quant à la contribution d'autres peuples*⁴⁹. » Ainsi, les populations qui s'installent au Québec doivent prendre en considération deux majorités en conflit l'une par rapport à l'autre, l'une canadienne anglophone et l'autre québécoise francophone. Un territoire pour deux « peuples fondateurs » d'inégales valeurs, telle est la réalité de l'hypothétique identité nationale canadienne jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Au début des années cinquante, une identité proprement canadienne se dessine peu à peu à partir du concept de « citoyenneté sociale » dans le sillage du développement de l'État providence promu par les élites de la majorité anglophone de culture britannique. En réaction, le Québec oppose une identité « ethno-culturelle », soucieux de développer sa propre identité nationale.

Rapidement, ces identités respectives se compliquent davantage face à l'arrivée de nouvelles migrations issues de flux de populations mondialisés. Face à une présence plus marquée des « minorités visibles », un certain nombre d'initiatives du gouvernement fédéral sont ponctuées par la mise en place d'une politique canadienne de multiculturalisme « dans un cadre bilingue » lancée en 1971 par le Premier ministre Pierre-Elliott Trudeau, grande figure de la vie politique⁵⁰. L'objectif est de reconnaître l'existence de groupes culturels⁵¹

autres que les Canadiens anglais et français, de favoriser la tolérance à la différence culturelle et de réduire les barrières « raciales » pour favoriser l'adaptation à la société canadienne, notamment en aidant les immigrants récents à acquérir « *au moins l'une des deux langues officielles*⁵² ». Lente à se dessiner dans les faits, cette politique se concrétise par une loi sur le multiculturalisme canadien, votée deux décennies plus tard en 1988. À la faveur de cette mesure, l'ensemble des populations établies sur le territoire canadien acquièrent des droits visant à protéger leur culture d'origine, chacune d'entre elles devant être traitée sur un pied d'égalité.

Simultanément, un souci de lutte contre le racisme apparaît dans les institutions fédérales au début des années soixante. En 1962, une loi met fin aux discriminations des politiques d'immigration en éliminant toute exclusion fondée sur la « couleur », la « race » ou les convictions religieuses sous l'impulsion d'un Commonwealth devenu « multiracial »⁵³. Cette loi est complétée en 1967 par un système de sélection se voulant impartial et objectif. Dans le même esprit, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) est créée en 1977 en application de la Loi sur les droits de la personne (LCDP) : elle veille au respect des droits de l'Homme à travers le pays avec un équivalent local dans chacune des provinces y compris le Québec. Ces changements permettent à des immigrants venus de toutes les régions du monde de s'installer plus facilement au Canada. Deux décennies plus tard, les immigrants d'origine non-européenne constituent la majorité des nouveaux arrivants au sein de la Confédération : on les retrouve dans tous les secteurs socioprofessionnels.

Adossée à un bilinguisme officiel, la politique de multiculturalisme vient s'opposer au « biculturalisme » prôné par le Québec. À un Canada fondé sur deux traditions linguistiques et culturelles succède un Canada certes bilingue mais multiculturel : il s'agit de faire des concessions à différents groupes de population, particulièrement dans l'Ouest canadien, qui dénoncent la polarisation anglaise et fran-

çaise en matière de construction identitaire, rejetant dans l'ombre la contribution des autres « communautés ». Le bilinguisme officiel restreint la question nationale des « Canadiens français » qui devient une problématique seulement linguistique. Les Québécois perdent ainsi le caractère culturel et historique de leur identité nationale. Dans le même état d'esprit, la Constitution canadienne de 1982 retient ainsi les principes suivants : reconnaissance de droits linguistiques pour les citoyens appartenant aux communautés de langue anglaise et française ; reconnaissance des droits ancestraux des peuples autochtones et leurs descendants ; reconnaissance des droits culturels ; reconnaissance du droit à la non-discrimination pour un ensemble de catégories sociales. En revanche, aucune spécificité nationale n'est reconnue pour le Québec.

Au fond, deux formes de nationalisme, québécois et canadien, se placent en concurrence. Quand il devient politique, le nationalisme québécois se referme et entre en conflit avec le nationalisme canadien, qui se prétend ouvert et tolérant⁵⁴.

Le principe du pluralisme culturel est en effet un fondement de l'identité de la confédération. Les Canadiens se plaisent à comparer leur « mosaïque » au *melting pot* américain en soulignant leur tolérance et leur respect des différences là où les États-Unis poussent à l'assimilation⁵⁵. Affirmer le multiculturalisme a souvent consisté à affirmer qu'il n'y a pas de culture dominante au Canada⁵⁶, ce qui du point de vue du Québec, plus proche du modèle d'intégration « à la française », ne va pas sans provoquer des oppositions jusqu'à alimenter le spectre de la décadence.

Apparu au début des années quatre-vingt dans le débat politique, le concept d'« interculturelisme » est adopté au Québec afin de se démarquer de celui du « multiculturalisme ». Dans l'esprit du modèle français, l'interculturelisme envisage l'intégration des « communautés culturelles » à un tronc commun de langue et de culture française. Aucune autre culture ne peut prendre le pas sur la culture majoritaire québécoise, seule

référence : « *L'immigrant qui choisit de vivre au Québec, rejoint une société constituée, qui a une histoire, une langue commune, un ensemble de valeurs, de lois, des institutions, bref un patrimoine que chaque génération reprend enrichit et transmet à son tour. L'essentiel de ce patrimoine forme ce qu'on appelle la culture publique commune, qui réunit tous les Québécois*⁵⁷ ». Au moment où la France s'interroge sur son identité nationale et engage une réflexion sur son modèle d'intégration⁵⁸, le Québec connaît des interrogations de même nature.

Dans la mesure où la politique multiculturelle canadienne a répondu favorablement aux revendications des différentes « communautés culturelles », à celles des autochtones, mais négativement aux aspirations nationales des Québécois, logiquement, l'opinion publique québécoise, animée par un fort sentiment national, a perçu la politique du multiculturalisme comme une forme de discrimination à son encontre. Les critiques sont virulentes comme le souligne l'historien Gérard Bouchard : « *Le multiculturalisme, érigé en politique officielle en 1971, visait explicitement à reconnaître et à protéger la diversité ethnique du pays. Mais ce faisant, il consacrait le recul du Canada français, désormais relégué au rang de minorité ethnique, et fermait ainsi la voie à la conception des deux ou trois peuples fondateurs (les Amérindiens constitueraient le 3^e peuple fondateur)*⁵⁹. »

Conséquence de cette situation, la montée de l'intolérance et du racisme inquiète les observateurs de la vie publique. Pierre-Elliott Trudeau présente des dérives dès 1962 : « *Le nationalisme, en tant que mouvement émotif qui s'adresse à une collectivité, peut libérer des énergies inattendues. L'histoire nous enseigne que cela s'appelle souvent le chauvinisme, le racisme, le jingoïsme et autres croisades du genre, où la raison et la réflexion sont réduites à leur plus simple expression. Il se peut que dans certaines conjonctures historiques, là où l'oppression fut sans mesure, la misère sans nom et toute autre issue bouchée, on ait dû invo-*

*quer le nationalisme pour déclencher la révolution libérante. Le recours à cette passion était alors un pis-aller inévitable, et il fallait bien accepter que le pire vînt avec le meilleur*⁶⁰. » Selon Trudeau, le nationalisme peut ainsi devenir une véritable « école de haine, de rejet, de discrimination, d'exclusion, de polarisation⁶¹. » Même marginal, le racisme québécois se nourrit de l'expression du nationalisme virulent qui se développe avec la Révolution tranquille⁶².

En outre, le discours nationaliste s'appuie depuis plusieurs décennies sur des considérations démographiques provoquant des dérives xénophobes⁶³ : la baisse de fécondité est considérée comme une mise en péril du renouvellement des générations. La fraction représentée par le Québec dans la population canadienne n'a cessé de diminuer, passant de 29 % en 1951 à 22 % en 1998. Les Québécois prennent conscience du risque que l'immigration fait courir à leur province qui reçoit une part toujours décroissante des nouveaux arrivants et de moins en moins susceptibles de parler français ou de vouloir l'apprendre. La politique d'immigration vise à contribuer au maintien de l'équilibre jugé politiquement et socialement souhaitable. Face au déclin des forces vives du Québec, l'inquiétude devient parfois virulente.

La revue mensuelle *L'Action nationale*, farouche défenseur des intérêts canadiens français et de la religion catholique contre la domination anglaise⁶⁴ se fait le relais des tendances xénophobes au Québec. À la fin des années quarante, c'est la peur de voir les Québécois dépossédés de leur culture par une migration planétaire incontrôlée qui suscite la mobilisation du directeur de la revue Dominique Beaudin : « *L'opinion publique, au Canada français, a toujours été opposée à l'immigration [...]. En grande majorité, nos compatriotes ont protesté comme ils ont pu dans le passé contre l'admission inconsidérée des hordes européennes. Ils le font encore aujourd'hui. C'est de leur part une réaction de défense instinctive. Car s'il se trouve des Anglo-Canadiens pour n'envisager que l'aspect matériel du problème, il y*



**L'Hymne aux immigrants,
dessin caricature
de Jean-Marc Phaneuf.
11 mars 1987.**

© Bibliothèque et Archives
nationales du Québec /
P575,S4,SS4,P308

en a trop, à côté d'eux, qui prétendent, par l'invite aux Britanniques et par l'assimilation des étrangers, perpétuer leur suprématie numérique sur les Canadiens de langue française. Le rêve n'est pas dissipé des impérialistes et des racistes qui croient à notre immersion définitive. La simple mention de l'immigration soulève en Laurentie une répulsion devenue habituelle comme l'est celle de la conscription et de la participation aux guerres de l'Empire. Le don du pays aux étrangers de toutes races est l'une de ces mesures imposées de pleine force, à la minorité par la majorité⁶⁵. » L'intellectuel André Laurendeau prône également une immigration sélective qui doit être attentive à une « préférence francophone⁶⁶ ».

Ces opinions sont relayées dans le discours politique par des chefs de file tels que René Chaloult⁶⁷ ou Adélar Godbout⁶⁸ qui dénonce en 1947 la « politique d'immigration déraisonnable » de l'État fédéral qui n'accorde pas la « préférence aux gens parlant notre langue et pratiquant notre religion ». Le mythe de la conspiration en vue d'une « assimilation » des Canadiens français prend des proportions parfois démesurées.

La question continue de se poser dans différents contextes et notamment au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle. En 1989 par exemple, plusieurs articles de *L'Action nationale* l'attestent comme ceux de son rédacteur en chef, le

journaliste nationaliste Rosaire Morin⁶⁹ et du politologue Jean-Louis Bourque⁷⁰.

Le débat québécois sur l'immigration aux temps de la Révolution tranquille, entre intolérance et souci d'intégrer les immigrants

Avec la Révolution tranquille pilotée à partir de 1960 par le gouvernement de Jean Lesage⁷¹ mettant un terme à la longue période d'Union nationale de Maurice Duplessis qui n'hésitait pas à exprimer son hostilité à l'immigration ou tout du moins sa volonté de trier bons et mauvais immigrés en fonction de leur adaptabilité aux traditions locales, les représentations collectives des Québécois se modifient significativement. Une rupture majeure engage la Belle Province dans la modernité symbolisée par l'éclat de Montréal lors de l'Exposition universelle de 1967⁷² et lors des Jeux olympiques de 1976.

Cette mutation ne se fait pas sans ambiguïtés : les années soixante sont le moment d'un vaste questionnement identitaire autour duquel se pose la question du rapport à l'Autre⁷³. D'autant que l'origine géographique des migrants est de plus en plus diverse : au début des années soixante, 20 000

personnes d'origine non européenne sont recensées au Québec ; au cours des années quatre-vingt-dix, leur nombre se situe entre 300 et 400 000 ; il dépasse les 500 000 au cours des années deux mille.

Un débat public passionné s'est développé, tout particulièrement à Montréal⁷⁴, autour des moyens à prendre pour assurer la pérennité de la langue française et l'identité québécoise.

Dans sa riche thèse de doctorat, aux approches particulièrement stimulantes, Martin Pâquet étudie les attitudes des Québécois et plus particulièrement des acteurs politiques à l'égard des étrangers après 1945⁷⁵. Son approche nuancée met en relief la complexité des comportements. La question de l'immigration met en scène une interrogation profonde sur l'identité québécoise face à l'État fédéral⁷⁶.

Difficile toutefois de prendre en compte les attitudes à travers les enquêtes d'opinion et les sondages. L'institut de psychologie sociale de l'université de Montréal a bien mené une enquête en 1952 ainsi que le sociologue Paul Cappon à la fin des années soixante, mais ces études souffrent de nombreuses lacunes⁷⁷. Deux sondages du CIPO (Canadian Institute of Public Opinion) réalisés en 1965 présentent une opinion québécoise au diapason de l'opinion canadienne⁷⁸.

Les enquêtes sont plus nombreuses à partir des années soixante-dix notamment réalisées par Gallup, la Sorecom, ou le centre de sondage de l'université de Montréal, cherchant toujours à savoir si les Québécois estiment « avoir besoin d'immigrants » avec des questions du type « Seriez-vous d'accord ou non de faire venir un plus grand nombre d'immigrants au Québec ?⁷⁹ » Les enquêtes ne distinguent pas les attitudes à l'égard des différents groupes de population et n'abordent pas la question du racisme. Une synthèse de ces consultations présente des Québécois partagés sur l'entrée de nouveaux migrants en général et plutôt ouverts à une société plurielle⁸⁰. À partir de la fin des années quatre-vingt, les enquêtes d'opinion sur l'immigration sont en revanche beaucoup plus nombreuses et diversifiées ce qui témoigne de

l'importance acquise par la question de l'immigration motivée par « la demande sociale »⁸¹.

Présentant une autre réalité que celle perçue à travers les sondages, une enquête sociologique menée en 1995 à Montréal par Denise Helly et Nicolas Van Schendel met en relief les vicissitudes du sentiment d'appartenance au Québec : déclin de la puissance de l'État, recul du nationalisme, perte de la notion d'intérêt général, montée de l'individualisme et mondialisation sont autant de thèmes qui mettent en cause les fondements du « vivre ensemble » et de la citoyenneté⁸². Les réponses des personnes interrogées permettent de constater combien l'appartenance à la société québécoise demeure un fait d'importance pour elles, quels que soient les conflits et les divergences qui les opposent et les formes du lien qu'elles entretiennent avec le Québec. La défense des Québécois « de souche » ou « pure laine » se situe sur une ligne de crête entre intolérance et volonté émancipatrice.

Si jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la question de l'intégration des immigrants à la majorité francophone ne provoque pas de vifs débats, la vie publique s'empare progressivement du sujet avec la Révolution tranquille, à l'image de l'intellectuel québécois nationaliste Hubert Aquin qui s'interroge au début des années soixante sur les nouvelles formes de migration en insistant sur la nécessaire unité linguistique : « *Les déplacements de population, l'immigration, les assimilations ont produit une interpénétration des ethnies dont un des résultats incontestables, au Canada français par exemple, est le regroupement non plus selon le principe de l'origine ethnique (la race, comme on disait encore il y a 25 ans) mais selon l'appartenance à un groupe culturel homogène dont la seule spécificité vérifiable se trouve sur le plan linguistique. Il suffit de regarder autour de soi, parmi les gens qu'on connaît, pour dénombrer rapidement le nombre de Canadiens français pure laine : ils ne sont pas les seuls « vrais » Canadiens français ! Les Mackay, les Johnson, les Elliott, les Aquin, les Molinari, les O'Harley, les*



Projet Oval (jeunes immigrés) aux Îles-de-la-Madeleine, 1975. Gilles Langevin.

Les images ont été commandées par Pierre Boivin du ministère de l'Immigration, Service des communications. Le projet Oval était un programme d'accueil et d'intégration du ministère de l'Immigration. © Série Office du film du Québec - Bibliothèque et Archives nationales du Québec / E6,S7,SS1,P751732

*Spénart, les Esposito, les Globenski, etc., en disent long sur l'ethnie-nation canadienne française [...]. De fait, il n'y a plus de nation canadienne française mais un groupe culturel-linguistique homogène par la langue*⁸³. » Les propos d'Hubert Aquin mettent en relief la volonté québécoise de lutter contre le principe de l'intégration de plus en plus automatique des immigrants au groupe anglophone et donc à la domination anglo-saxonne. Plus encore, les deux ouvrages de Rosaire Morin *L'immigration au Canada* en 1966⁸⁴ et de Jacques Brossart *L'immigration, les droits et pouvoirs du Canada et du Québec* en 1967⁸⁵ vont largement inspirer les responsables politiques québécois dans la mise en place d'une politique d'immigration.

Pourtant loin des théâtres de la décolonisation, l'opinion québécoise s'intéresse aux indépendances, n'hésitant pas à reprendre à leur compte les images de la libération des peuples chères aux opposants à l'impérialisme occidental comme le montre de manière éclairante la thèse de Magali Deleuze⁸⁶. Forte de ces comparaisons, la Révolution tranquille affirme la volonté des francophones québécois de ne plus être seulement une minorité, même privilégiée, au sein de la confédération canadienne.

Tout en manifestant des formes d'hostilité contre certaines migrations comme le montre l'affaire de l'université Sir George Williams⁸⁷, la

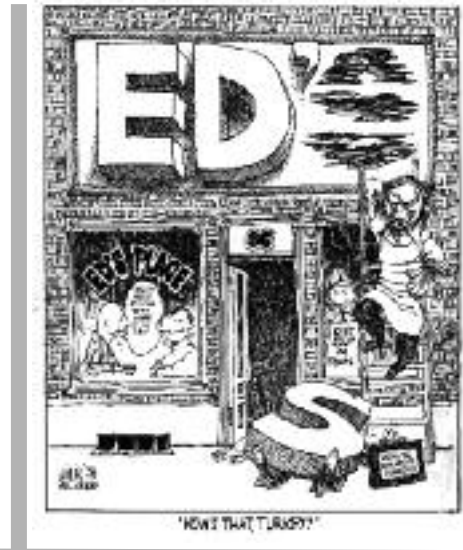
Belle Province choisit aussi d'en faire un atout. L'intégration des migrants devient un enjeu majeur, suscitant un débat politique et une politique officielle prônant la tolérance et l'accueil pour des raisons aussi bien économiques que morales.

Dès 1968, le gouvernement québécois crée, dans un contexte difficile⁸⁸, son propre ministère de l'Immigration⁸⁹ profitant du pouvoir que la Constitution accorde aux provinces de participer à la politique d'immigration, l'un des rares domaines d'autorité partagée entre les niveaux fédéral et provincial. Son objectif principal : la francisation des immigrants et de leurs enfants. Il est le résultat du long processus de mutations des représentations politiques québécoises analysé avec précision par Martin Pâquet⁹⁰.

Les différents gouvernements québécois choisissent de concentrer entre les mains d'un seul ministère toutes les responsabilités relatives à l'immigration, de même que les activités de promotion liées à l'acceptation de la diversité. Avec une capacité à communiquer un message de tolérance, les nouveaux citoyens sont mis en valeur : « semaine québécoise des rencontres interculturelles » ; « semaine d'action contre le racisme », « mois de l'histoire des Noirs » ; « journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » ; soutiens divers aux réfugiés politiques. En application de ces principes, au cours des

**Affichage bilingue,
1^{er} juin 1978.**

Aislin (alias Terry
Mosher).
M989.363.172
© Musée McCord



années soixante-dix et quatre-vingt, le Québec fait preuve d'une ouverture à l'immigration illustrée par exemple par une forte solidarité avec la communauté haïtienne, les réfugiés latino-américains ou les *boat-people* du sud-est asiatique. Et surtout, au diapason du Canada, le Québec accorde au bout de trois années la pleine citoyenneté à tous les résidents permanents qui en font la demande, encourageant ainsi la participation à la vie démocratique des nouveaux venus.

Les dirigeants québécois font preuve d'une volonté d'accueillir les étrangers qui souhaitent adopter les mœurs et la langue de la province, précédant même le gouvernement fédéral en adoptant une Charte des droits et libertés dès 1975 et en adoptant au début des années quatre-vingt une politique spécifique d'intégration des « communautés culturelles »⁹¹. La loi 101 ou Charte de la langue française votée en 1977 est le point culminant du débat engagé avec la Révolution tranquille assurant l'intégration des nouveaux arrivants à la majorité francophone du Québec. Elle fait du français la langue officielle de l'État québécois, dans les cours de justice, le monde du travail, l'enseignement, les communications, le commerce et les affaires. L'enseignement en français devient obligatoire pour les immigrants, même pour ceux arrivés d'autres provinces canadiennes, à moins qu'un « accord de réciprocité » n'intervienne entre le

Québec et la province d'origine (nommé « clause Québec »). Les résultats sont tangibles : par exemple, alors que seulement 18 % des « allophones » de moins de 16 ans fréquentaient l'école française lors de l'adoption de cette loi, ils sont 80 % au début des années deux mille. Cette loi est aussi l'occasion de marquer la volonté de sortir d'un « nationalisme ethnique » pour définir un véritable « nationalisme territorial », afin de « soustraire le nationalisme québécois aux accusations d'ethnisme, mettre fin à toute forme d'exclusion ou de discrimination, renforcer leur francophonie, insérer leur culture dans des horizons plus vastes »⁹². En 1990, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité un Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration définissant les termes d'un « contrat moral » entre le Québec et les nouveaux arrivants reposant sur les principes suivants : le français est la langue commune de la vie publique ; la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées ; les apports multiples sont accueillis au sein d'une société pluraliste dans les limites qu'imposent le respect des valeurs fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire⁹³.

Pendant, plus la population immigrée se francise, plus elle a accès à l'espace social des Québécois « de souche » et se place en concurrence directe avec ces derniers. La mise en contact de dif-

férents « savoir-vivre, savoir-faire et savoir-être » est propice aux attitudes discriminatoires. Au sein du mouvement nationaliste, certains considèrent les minorités comme une entrave à l'unité culturelle et à la solidarité sociale qu'exige le combat pour l'émancipation nationale, comme un obstacle à la réalisation de sa destinée collective et à son plein épanouissement. Ceci n'empêche pas que des difficultés persistent au Québec dans le traitement accordé à certaines minorités visibles, et dans l'accès à certaines professions réglementées où à la fonction publique proprement dite, laquelle ne comptait en 2003 que 3 % de personnes d'origine autre que canadienne française.

Les Québécois face aux accommodements raisonnables : sentiment de déclin et peur de l'immigré au tournant du siècle

Depuis les années soixante, la prise de conscience du racisme a mobilisé l'opinion publique québécoise. Le débat s'intensifie à partir de la fin des années quatre-vingt autour de la question de l'identité nationale mise en péril dans un Canada devenu une « véritable tour de Babel⁹⁴ ». Sous le poids de stéréotypes, les manifestations du racisme varient de l'insulte ou de la discrimination à l'embauche aux violences voire au meurtre. Différentes affaires de racisme suscitent l'émotion publique à tel point que certains observateurs s'interrogent : les francophones ne seraient pas plus racistes que les anglophones⁹⁵.

En 1984, un rapport de la Commission des droits de la personne du Québec révèle l'importance du racisme dans l'industrie du taxi contre les chauffeurs noirs principalement d'origine haïtienne. Entre 1987 et 1992, à la suite de tensions croissantes entre les communautés noires et les services de police (interpellations violentes, arrestations musclées, décès de jeunes à la suite d'opérations de police), cette même commission met en lumière les

comportements discriminatoires des policiers. En 1992-1993, les médias s'emparent du problème des infirmières haïtiennes victimes de discriminations.

Hésitant à adopter un modèle pleinement laïque « à la française », le Québec se trouve parfois en porte-à-faux en matière de tolérance religieuse : la question de la place de la religion et la question de l'identité québécoise sont finalement mêlées à partir du début des années quatre-vingt-dix⁹⁶.

La notion « d'accommodement raisonnable » issue de la jurisprudence canadienne du monde du travail⁹⁷ s'impose en vertu du texte législatif qui invoque la « promotion d'une société pluraliste équitable⁹⁸ ». De nombreux accommodements ont été ainsi adoptés durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, notamment en faveur de minorités religieuses car, comme l'écrit la Cour suprême dans un jugement : « *Un inconvénient minime est le prix à payer pour la liberté de religion dans une société multiculturelle*⁹⁹. »

Toutefois, cette notion suscite polémiques et controverses autour du thème du « Québec multiculturel ». Lorsque le Premier ministre du Québec Jean Charest, annonce en 2007 la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles dite « Commission Bouchard-Taylor », la crise des accommodements raisonnables est à son paroxysme, révélant les difficultés de la société québécoise dans la gestion de la diversité culturelle et religieuse.

Le rapport, publié en 2008, rappelle la chronologie : 13 antécédents entre 1985 et 2002, une intensification des difficultés entre 2002 et 2006, une période d'ébullition entre 2006 et 2007 enfin une certaine accalmie ensuite¹⁰⁰. Chaque cas médiatisé est analysé avec précision comme celui de *l'erouu*¹⁰¹ ou des *souccahs*¹⁰² à Outremont, arrondissement de Montréal, l'affaire Multani sur le port du *kirpan* qui mobilise l'opinion entre 2002 et 2006¹⁰³, l'affaire du sapin de Noël de l'hôtel de ville de Montréal¹⁰⁴, la controverse très médiatique des vitres « givrées » d'une salle de sport d'un YMCA demandée par les responsables de la synagogue voi-

Reportage
« Accommodate this ! »,
novembre 2007.

© Photographies de
 Caroline L'Allard, Ion
 Etxebarria (b&w), Tatiana
 Gomez et autres ; texte de
 JBS / Personne n'est illégal
 - No One Is Illegal. Source :
 Indymedia-Québec
 (cmaq.net)



sine¹⁰⁵, diverses affaires de port du *hidjab* pour les musulmanes ou de port du turban pour les sikhs ainsi que diverses affaires d'aménagements alimentaires et d'aménagement de calendrier pour respecter la pratique religieuse.

Les attentats du 11 septembre 2001 aggravent l'expression de sentiments intolérants déjà présents dans la société québécoise. À Montréal, entre les 11 et 20 septembre 2001, la police enregistre une douzaine de plaintes pour harcèlement verbal. Puis entre septembre 2001 et septembre 2002, 83 crimes haineux sont dénombrés¹⁰⁶. Dans tout le Québec, les insultes contre les Maghrébins ou immigrants du Moyen-Orient, nouveaux boucs émissaires, s'accroissent dans la rue, les transports publics ou le monde du travail. En août 2002, d'après l'institut de sondage canadien IPSOS-Reid, 45 % des Québécois s'estiment d'accord avec l'énoncé, « *les attentats du 11 septembre 2001 m'ont rendu plus méfiant à l'égard des personnes d'origine arabe ou des Musulmans venus du Moyen-Orient.* » En juillet 2002, selon un sondage CROP sur la croyance religieuse des Québécois de 16 à 35 ans, 76 % des personnes interrogées affirment que les religions sont sources de conflits entre les peuples et 17 % pensent que l'islam favorise des relations conflictuelles¹⁰⁷. En novembre 2002, un sondage *Maclean's magazine*, *Global TV* et *The Citizen* indique que 48 % des Québécois

souhaitent une réduction de l'immigration venue des pays islamiques, taux le plus élevé des provinces canadiennes. Alimenté par certains médias, le stéréotype négatif du musulman intégriste, de l'islam intolérant, oppresseur des femmes incapable de vivre en harmonie sur le sol québécois est ancré au sein d'une fraction de l'opinion publique comme le montre une étude réalisée par Victor Piché et Gabriela Djerrahian¹⁰⁸ à partir des articles parus dans deux quotidiens de référence, *La Presse*¹⁰⁹ et *Le Devoir*¹¹⁰ entre le 11 septembre et le 1^{er} novembre 2001. Les conditions de vie des Arabes au Québec se sont ainsi fragilisées comme le montre Paul Eid¹¹¹. Accompagnant le développement d'un racisme anti-arabe et de la peur du terrorisme, le rejet de l'islam s'accroît au Canada et principalement au Québec comme le montre Denise Helly¹¹².

Ces attitudes confirment un climat déjà perceptible lors du conflit en 1994 et 1995 sur le port du *hidjab* d'élèves dans les écoles : opinion québécoise et opinion française se rejoignent ainsi sur des évolutions assez semblables¹¹³. D'ailleurs, la Commission Bouchard-Taylor connaît son équivalent français avec la Commission Stasi sur « l'application de la laïcité dans la République » qui a rendu son rapport en décembre 2003. Peur du terrorisme, peur de l'invasion : l'islamophobie se répand dans l'opinion publique de la même manière qu'en Europe. On ne



Caricature de Serge Paquette publiée dans *La Voix de l'Est*, le 30 octobre 2007.

© Serge Paquette / *La Voix de l'Est*

retient de l'immigration des musulmans que la pratique religieuse, perçue comme une menace au processus de sécularisation sociale lancé par la Révolution tranquille. La peur de voir le Québec « en voie d'islamisation » se retrouve dans l'ouvrage sur la montée de l'intégrisme musulman *Montréalistan*. Le journaliste Fabrice de Pierrebougy y dresse le portrait d'une vingtaine d'islamistes radicaux de Montréal¹¹⁴.

La prise de conscience de montée d'un racisme anti-arabe au Québec ne manque pas de provoquer un débat sur l'identité québécoise. Un mouvement « laïque » militant adhère à l'interprétation française, anti-religieuse, de la laïcité et considère la religiosité comme un trait culturel archaïque. Un courant « ethno-nationaliste » voit dans l'islam et toute différence minoritaire marquée une menace à une identité nationale québécoise ancrée dans une religion chrétienne tandis que les mouvements féministes hostiles à l'islam sont aussi très influents.

Étourdie par une telle effervescence autour de l'avenir de la société québécoise, l'opinion ne cache plus ses attitudes discriminatoires : en janvier 2007, selon un sondage Léger Marketing, réalisé pour le compte de trois médias montréalais, révèle que 59 % des Québécois se disent racistes ; selon un sondage SOM effectué en septembre et octobre 2007 pour le compte du quotidien *La*

Presse, 72 % des Québécois de langue maternelle française interrogés trouvent la société québécoise « trop tolérante en matière d'accommodements ».

La passion autour de l'affaire du « code de vie » adopté par le Conseil municipal d'un village de Mauricie, Hérouxville, illustre bien la dérive raciste, conséquence du fameux « effet de halo » qui alimente le rejet à travers les échos médiatiques de la presse écrite et de la radio-télévision engageant fortement leur responsabilité¹¹⁵. En janvier 2007, le maire de cette commune d'un millier d'habitants fait adopter un code de conduite à l'intention des immigrants, pourtant très rares dans cette région rurale : « *Notre objectif est de clairement communiquer aux immigrants toute l'information nécessaire pour qu'ils exercent un choix éclairé en décidant d'habiter notre territoire [...]. Ces normes résultent des lois municipales, provinciales et fédérales, toutes démocratiquement votées. Elles s'inspirent de nombreux comportements sociaux généralement admis par les personnes occupant le territoire et font ainsi partie de nos us et coutumes ainsi que de nos droits acquis. Elles font partie intégrante de notre culture. Prises dans leur globalité, ces normes dessinent notre portrait collectif. Si celui-ci leur convient, ils n'auront qu'à venir s'établir sur notre territoire. Ils seront accueillis à bras ouverts*

Reportage « At least 1000 demonstrators gathered in downtown Montreal as part of the Status for all ». National Day of Action for Immigrant Rights. A contingent of demonstrators originally from Mexico, 27 mai 2006.

© Solidarité sans frontières / Solidarity Without Borders.
Source : Indymedia-Québec (cmaq.net)



et heureux de vivre parmi nous, car ils connaîtront la paix, la liberté et la tolérance parmi des gens qui affirment leur culture avec dignité. » Les règles souhaitant réaffirmer le caractère français et catholique du Québec reprennent les stéréotypes ambiants avec une pointe d'humour grinçant : elles précisent notamment que la lapidation des femmes et le fait de les brûler vives de même que l'excision sont interdits à Hérouxville.

Entre ceux qui crient au racisme, au grotesque ou à la farce et ceux qui considèrent que cette décision est un avertissement sur le risque d'éclatement de la société québécoise, les réactions ne se font pas attendre mobilisant l'opinion publique durant plusieurs semaines avec des résonances fédérales et internationales¹¹⁶. Dans les semaines qui suivent, d'autres municipalités comme Trois-Rives cherchent à emboîter le pas. Le « syndrome d'Hérouxville » selon le titre d'un brûlot de Bernard Thompson¹¹⁷ suscite une telle passion¹¹⁸ sur « qui est raciste » et sur les limites de la tolérance qu'il se trouve directement à l'origine de la formation de la Commission Bouchard-Taylor.

Certains, comme le journaliste Christian Rioux, voient dans cette affaire une réplique de l'affaire de Saint-Léonard et l'échec de la politique québécoise d'intégration engagée quarante années auparavant¹¹⁹.

Ces discriminations liées au rejet des pratiques

religieuses des groupes installés au Canada et au Québec relèveraient d'un « néo-racisme » comme le supposent certains chercheurs¹²⁰. Empêchée sur le plan politique par les instances souverainistes qui se montrent en théorie favorables à toute affirmation communautaire, l'intolérance s'exprime par le biais du rejet du religieux. Lutter contre l'islamisme permet en toute bonne foi de se proclamer « nationaliste constitutionnel » en reprenant l'antienne de la neutralité génératrice d'harmonie tout en imposant aux autres de s'y conformer au risque d'être exclus. Ces « Autres », pas seulement musulmans, ne sont pas stigmatisés en tant qu'« ethniques » mais en tant que prosélytes religieux.

Le Canada et le Québec ont été tout au long du XX^e siècle un pays d'accueil. Ils restent au début du XXI^e des sociétés fondées sur la diversité culturelle. Chaque année, plusieurs centaines de milliers de nouveaux arrivants s'installent dans le pays. La migration vers le Canada est plus facile qu'ailleurs : le visa s'obtient entre 6 et 18 mois et la citoyenneté peut s'acquérir après trois ans de résidence. La tolérance est un principe fondateur au même titre que l'image d'un pays mosaïque. Le Québec n'est pas différent de cet état d'esprit, société ouverte et plurielle comme le montre un essai du journaliste Pierre Vincent¹²¹.

Cependant, une fois ce constat établi, des nuances

s'imposent : le racisme existe bel et bien dans la société canadienne et québécoise. Inavouable, tabou, le rejet de l'autre engendre une mauvaise conscience face au discours officiels sur la tolérance.

Pour l'opinion publique québécoise plus particulièrement, prendre conscience assumer ces tendances représente un défi douloureux : il s'agit de délaissier les discours bienveillants de façade masquant des pratiques discriminatoires¹²². Non sans mal, l'ouverture à la diversité, résultat des flux mondiaux de population, ébranle l'identité nationale. Démêler la confusion des sentiments par une approche historique cherchant à ausculter les permanences et les ruptures représente un enjeu de taille. Entre volonté d'émancipation, souci de se libérer d'un joug politique, culturel, linguistique et repli sur soi favorisant l'exclusion de la différence, le nationalisme québécois fonctionne sur une ligne de crête. Victime de discrimination et/ou porteuse de discrimination ? La société québécoise oscille entre ces deux réalités qui ne manquent pas d'alimenter un tournis identitaire vieux de plusieurs décennies comme l'exprime l'ouvrage du philosophe Mathieu Bock-Côté à la formule spectaculaire, *La Dénationalisation tranquille*¹²³.

S'il existe un modèle québécois d'intégration, celui-ci reste difficile à cerner. Face au scepticisme, certaines analyses comme celle du juriste Guillaume Rousseau comparant les modèles d'intégration au Canada, au Québec et en France, démontrent que le modèle québécois est capable de représenter une « troisième voie » entre intégration républicaine à la française et multiculturalisme bilingue au Canada et plus largement dans le monde anglo-saxon¹²⁴. Il est ainsi possible de parler d'une laïcité québécoise que le gouvernement et la société toute entière essaient de définir¹²⁵. Vue du côté français, cette « laïcité interculturelle » québécoise apparaît aux yeux de grands spécialistes des religions comme Jean Baubérot comme un exemple à suivre pour la France dans les années à venir¹²⁶.

En réponse aux vicissitudes du Québec face à l'immigration, le temps de l'histoire est venu. En complément des nombreuses recherches déjà

effectuées et mettant en relief l'extraordinaire dynamisme des chercheurs québécois et canadiens dans le champ des relations interculturelles depuis les années quatre-vingt, le temps est venu de continuer de développer les études historiques comme l'on fait depuis plus d'une décennie Martin Pâquet, Bruno Ramirez et Paul-André Linteau notamment¹²⁷.

Beaucoup de travaux se sont nécessairement attachés d'une part au cosmopolitisme de la ville de Montréal et d'autre part à la philosophie politique de la gestion de l'immigration au Québec cherchant à explorer les contours des politiques gouvernementales et du droit. En complément, d'autres études diachroniques à partir des nombreuses archives de l'immigration au Québec sont attendues sur les relations au quotidien, les structures associatives¹²⁸, le mouvement social, l'action des partis politiques, l'attitude des Églises, le poids de certains événements, le parcours de figures emblématiques, de militants mais aussi de « gens ordinaires »¹²⁹, les enjeux mémoriels¹³⁰, les productions littéraires, cinématographiques, le regard des médias. Les approches comparatives sur ces questions sont aussi riches en perspectives¹³¹, permettant de décentrer les regards et d'appréhender différemment les rythmes de l'histoire. L'histoire du temps présent apparaît aussi comme un nécessaire exercice d'analyse, les conséquences du 11 septembre ne font que le confirmer.

En brisant les clivages liés à la notion de « modèle », penser l'unité, penser la diversité, penser les interactions dans les actes et dans l'imaginaire entre les deux dimensions : tels sont les enjeux communs à la France, au Québec et au Canada à l'aube du XXI^e millénaire autour de la question constamment renouvelée de l'immigration et des relations interculturelles.

Yvan Gastaut

Historien, maître de conférences
Université de Nice Sophia-Antipolis
yvan.gastaut@unice.fr

Notes

1. Voir notamment l'ouvrage de synthèse de Linteau Paul-André, Durocher René, Ricart François, Robert Jean-Claude, *Histoire du Québec contemporain – Volume 2, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1991.
2. Linteau Paul-André, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992.
3. McNicoll Claire, *Montréal, une société multiculturelle*, Paris, Belin, 1993.
4. Voir par exemple Linteau Paul-André, « La Montée du cosmopolitisme montréalais », in *Questions de culture*, n°2, LEMÉAC, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982.
5. Voir par exemple, Germain Annick et Blanc Bernadette, « La Vie de quartier dans le Montréal multiethnique », in *Revue européenne des migrations internationales*, n°14, 1998 et Germain Annick, « Variations sur les vertus de la ville proche. La métropole montréalaise à l'épreuve de la diversité », in *Cahiers de géographie du Québec*, vol 49, n°138, décembre 2005.
6. Voir notamment l'important consortium Métropolis concernant le Canada et le Québec mêlant universitaires et institutionnels. Cf. le site officiel http://atlantic.metro.polis.net/index_f.html.
7. Helly Denise, *Revue des études ethniques au Québec (1977-1996)*, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Centre culture et société, 1997. Voir aussi la contribution de l'anthropologue Elbaz Mikhaël, « Les Immigrants dans la cité : les sciences sociales et la question de l'autre au Québec », in François Trudel, Paul Charest et Yvan Breton (dir.), *La Construction de l'anthropologie québécoise. Mélanges offerts à Marc-Adélaïde Tremblay*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995.
8. Voir Pâquet Martin, « Le Fleuve et la cité. Représentation de l'immigration et esquisse d'une réaction de l'État québécois (1945-1968) », thèse de doctorat d'histoire, Québec, Université Laval, 1995. Voir un résumé, *Vers un ministère québécois de l'Immigration (1945-1968)*, Société historique du Canada, Ottawa, 1997.
9. Voir notamment Harvey Fernand, « La Question de l'immigration au Québec, genèse historique », in Léo Gagné (dir.), *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique*, Montréal, Éditeur officiel du Québec, 1987.
10. Pâquet Martin, *Tracer les marges de la cité. Étranger, immigrant et État au Québec (1627-1981)*, Montréal, Boréal, 2005.
11. Le travail pour son mémoire de maîtrise en sociologie de Racine Isabelle, « La Représentation de l'immigration et des minorités culturelles dans des manuels en français au Québec entre 1976 et 1999 », Université d'Ottawa, 2000, va dans ce sens de même que l'article de Proulx Serge et Bélanger Danielle, « La Représentation des communautés immigrantes à la télévision francophone du Québec. Une opportunité stratégique », in *Réseaux*, n°107, 2001-3.
12. Voir le site : www.generiques.org
13. À l'échelle du Canada, le site Internet Immigrants voices promu par la Société historique du Canada offre toutefois une approche voisine. Voir www.canadianhistory.ca/iv/
14. Voir l'essai de comparaison dans l'ouvrage de Colas Dominique, Emeri Claude, Zylberberg Jacques (dir.), *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF, collection Politiques d'aujourd'hui, 1991.
15. Voir une étude synthétique sur les politiques publiques canadiennes : Daniel Dominique, « Une autre nation d'immigrants. La politique d'immigration au Canada au XX^e siècle », in *Vingtième siècle*, n°77, janvier-mars 2003. Voir aussi Guibert-Lantoine Catherine (de), « Permanence et diversification l'immigration au Canada », in *Population*, année 1992, vol 47, n°1.
16. Voir Whitaker Reg, *La Politique canadienne d'immigration depuis la Confédération*, Toronto, Société historique du Canada, 1991.
17. Voir Ruel Christian, « Idéologie et identités : l'Amérindien, le Canadien français et les Québécois entre 1945 et 1970 », thèse d'histoire, Université de Calgary, 1997.
18. Le premier recensement en 1871 indique que le Canada compte un peu plus d'un million d'habitants d'origine française (soit 31 %) et une peu plus de deux millions d'habitants d'origine britannique (soit 60 %). Le troisième groupe en importance est constitué par les habitants d'origine allemande (0, 2 million).
19. Voir Bellay Susan, « Pluralism and Race/Ethnic Relations in Canada Social Science (1880-1939) », doctorat en histoire et philosophie, Winnipeg, Université du Manitoba, 2001.
20. Noivo Edith, « Neither « Ethnic Heroes » nor « Racial Villains » : inter-minority Group Racism », in Vic Satzewich (dir.), *Racism and Social, Inequality in Canada*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1998.
21. Voir notamment pour la France Carole Reynaud-Paligot.
22. Voir l'ouvrage publié par le Gouvernement du Québec, *Présence des Noirs dans la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui*, 1995. Voir également James W. St. G. Walter, *La Discrimination raciale contre les Noirs au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985.
23. Voir Icart Jean (sociologue d'origine haïtienne), *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, Montréal, rapport au Conseil des relations interculturelles, novembre 2001.
24. 400 000 pour la seule année 1913.
25. Clifford Sifton (1861-1929) était ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier (1841-1919).
26. Cette vague d'immigration et le succès de la culture du blé dans l'Ouest entraînent la création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sans empiéter sur les terres des Amérindiens ce qui se traduit par de nombreux affrontements ponctués par une domination blanche.

27. McNicoll Claire, *Montréal, une société multiculturelle*, op. cit.

28. Ramirez Bruno, *Les premiers Italiens de Montréal, l'origine de la « petite Italie » du Québec*, Montréal, Boréal, 1984, rééd 1991. Et voir sa contribution « Quartiers italiens et petites Italies dans les métropoles canadiennes », in Marie Claude Blanc-Chaléard, Antonio Bechelloni, Bénédicte Deschamps, Michel Dreyfus et Éric Vial (dir), *Petites Italies dans le monde*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. Voir aussi Painchaud Claude et Poulain Richard, *Les Italiens au Québec*, Montréal, éditions Asticou-critiques, 1988.

29. Ramirez Bruno, *Les premiers Italiens de Montréal, l'origine de la « petite Italie » du Québec*, op. cit.

30. Voir Boissevain Jeremy, *Les Italiens de Montréal, l'adaptation dans une société pluraliste*, étude de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, 1971.

31. Entre 1885 et 1923, 80000 chinois ont payé la taxe d'entrée au Canada (appelée *Head Tax*), de plus en plus élevée : de 50 dollars en 1885 elle est portée à 100 dollars en 1900 et 500 en 1903.

32. Helly Denise, *Les Chinois de Montréal (1877-1951)*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1987.

33. Le racisme anti-chinois a été tel que le gouvernement canadien a fait acte de repentance en 2006, le Premier ministre Stéphane Harper présentant ses excuses officielles à la communauté chinoise du Canada pour les discriminations subies par le passé.

34. Richard Bedford Bennett (1870-1947) a été Premier ministre du Canada de 1930 à 1935.

35. Robin Martin, *Le Spectre de la droite : histoire des politiques nativistes et fascistes au Canada entre 1920 et 1940*, Montréal, Éditions Le Griot, 1998.

36. Pierre Vallières, *Nègres blancs d'Amérique. Autobiographie précoce d'un « terroriste » québécois*, Montréal, Éditions Parti pris, 1967. Polémiste et écrivain, Pierre Vallières (1938-1998) a milité sans

relâche pour l'indépendance du Québec. En 1966, il devient l'un des chefs idéologiques du Front de libération du Québec (FLQ) et entame une grève de la faim au siège social de l'ONU à New York pour protester contre la situation difficile du Québec.

37. Icart Jean, *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, op. cit.

38. Les raisons du rejet des juifs sont multiples : influence de l'antisémitisme européen fondé sur des stéréotypes semblables ; concurrences économiques ; discordes religieuses ; concurrence symbolique entre juifs et francophones qui se vivent au Québec comme deux minorités dominées par la majorité anglo-saxonne, avec chacune sa propre histoire de luttes et de souffrance.

39. Lorsque Maurice Le Noblet Duplessis (1890-1959), Premier ministre conservateur du Québec entre 1936 et 1939 puis de 1944 à 1959, fait adopter la « Loi du cadenas » en 1937 contre la « propagande communiste » diverses protestations s'élèvent des autres provinces canadiennes, mais pas du Québec. En 1939, avec le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le PSNC est interdit et Adrien Arcand est emprisonné : il ne sera libéré qu'en juillet 1945.

40. William Lyon Mackenzie King (1874-1950) occupe pendant 21 ans le poste de Premier ministre du Canada, de 1921 à 1930 puis de 1935 à 1948.

41. René Gauthier deviendra l'un des principaux fonctionnaires du futur ministère de l'Immigration du Québec. Son rapport est l'un des premiers reflets de la nouvelle approche développée au cours des années soixante à quatre-vingt à l'égard des immigrants. René Gauthier se préoccupe grandement de l'intégration des « allophones » à la communauté francophone.

42. Porter John, *The Vertical Mosaic. An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, Presses universitaires de Toronto, 1965.

43. L'Association catholique de la jeunesse canadienne française est fondée en 1903-1904 par les pères Lionel Groulx et Émile Chartier. Suivant l'exemple du catholi-

cisme social en France, des éléments de l'Église catholique du Québec établissent des groupes d'action pour associer les laïcs au travail social de l'Église, surtout dans les régions urbaines. D'autres groupes du même type sont formés dans les années trente comme la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), la Jeunesse étudiante catholique (JEC) et la Jeunesse rurale catholique (JRC).

44. Louis-Stephen Saint-Laurent (1882-1973) est Premier ministre du Canada de novembre 1948 à juin 1957.

45. Voir McNicoll Claire, *Montréal, société multiculturelle*, op. cit. et Icart Jean, *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, op. cit.

46. Voir Knowles Valérie, *Les Artisans de notre patrimoine. La citoyenneté et l'immigration au Canada (1900-1977)*, Ottawa, Citoyenneté et immigration Canada, 2000.

47. Au même moment, toutefois, les peuples autochtones ne sont pas reconnus, malgré les traités qui les avaient pourtant tacitement considérés comme des « nations ». Ces populations sont considérées comme des « mineurs » assujettis à la « loi sur les Indiens de 1876 » qui a remplacé l'Acte de civilisation progressive des tribus sauvages dans les deux Canadas de 1857.

48. L'autonomie en matière internationale est toutefois obtenue en 1931 par le « statut de Westminster » tandis que la citoyenneté canadienne apparaît en 1946. En conséquence, l'histoire canadienne est caractérisée par la négociation perpétuelle au sein des conférences fédérales-provinciales sur le partage des pouvoirs et des juridictions, avec l'objectif ultime le rapatriement de la constitution.

49. Voir Juteau Danielle et McAndrew Marie, « Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain », in *Sociologie et sociétés*, vol. 17, n°2, août 1992. Voir aussi McAndrew Marie, Potvin Maryse, « Le racisme au Québec : éléments d'un diagnostic », in *Collections Études et Recherches*, n°13, Montréal, MAICC, 1996.

50. Pierre Elliott Trudeau (1919-2000) exerce les fonctions de Premier ministre du Canada à deux reprises : d'avril 1968 à juin 1979, puis de mars 1980 à juillet 1984. Au pouvoir, Trudeau s'applique à faire du Canada un véritable pays pluraliste en s'inspirant grandement des politiques du Royaume-Uni en matière d'immigration et en tentant de rassembler les deux principaux peuples fondateurs du Canada. Il fait notamment d'adopter la loi sur les langues officielles, officialisant le caractère bilingue du pays. Il oblige les institutions fédérales à offrir des services en anglais et en français à la grandeur du pays et crée le poste de commissaire aux langues officielles. Bien qu'en apparence uniquement positives, cette politique d'immigration et celle de la langue demeurent controversées puisqu'elles ont pu servir à affaiblir le nationalisme québécois et suscitent des craintes chez les anglophones qui prônent l'unilinguisme.
51. Sur la question particulière des « autochtones », un projet de loi de 1969 sur les Indiens vise à leur accorder la pleine citoyenneté en échange d'une renonciation à leurs droits ancestraux, inscrits dans les traités. Ce « marché » déclenche un mouvement de protestation contribuant à la mobilisation des « autochtones » et de leurs descendants autour de revendications pour la reconnaissance de leurs droits ancestraux et notamment le droit à l'autodétermination.
52. Voir Helly Denise, « Le Multiculturalisme canadien : de la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale 1971-1999 », in *Cahiers de l'URMIS*, n°6, 2000 et « Canadian Multiculturalism : Lessons for the Management of Cultural Diversity ? », in *Canadian Issues*, Summer 2004.
53. En 1962, le gouvernement progressiste-conservateur dirigé par John Diefenbaker (1895-1979) entre 1957 et 1963 adopte une nouvelle politique d'immigration fondée sur le principe d'admissibilité universelle. Cette nouvelle loi balaie les derniers critères discriminatoires contenus dans les différentes règles de sélection d'immigrants au Canada.
54. Voir Bertheleu Hélène, « La Politique canadienne de multiculturalisme : citoyenneté, accommodements institutionnels et équité », in *Sociétés contemporaines*, n°43, 2001.
55. Voir l'article de Fournel Thomas, « L'Intégration des immigrants dans la société nord-américaine. Assimilationnisme étasunien contre multiculturalisme canadien », in *Études canadiennes*, n°55, 2003.
56. Voir le discours de Pierre Elliott Trudeau à la Chambre des Communes, 8 octobre 1971.
57. François Rocher, Micheline Labelle, Anne-Marie Field, Jean-Claude Icart, *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme*, rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC), CRIEC, UQAM, université d'Ottawa, décembre 2007.
58. Voir Yvan Gastaut, *L'Immigration en France sous la V^e République*, Paris, Seuil, 2000.
59. Bouchard Gérard, *La Nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999.
60. Trudeau Pierre Elliott, *La Nouvelle trahison des clercs*, Montréal, Cité Libre, 1962.
61. Cité par Desrosiers Éric dans l'article « Nationalisme et racisme. Dix ans de discours du Parti québécois (1981-1990) », in *Politiques et sociétés*, vol. 17, no 3, 1998.
62. Voir Bataille Philippe, McAndrew Marie, Potvin Maryse, « Racisme et antiracisme au Québec : analyses et approches nouvelles », in *Cahiers de recherches sociologiques*, n° 31, 1998.
63. Voir en contrepoint un article du *Devoir*, le 30 septembre 2000, sous le titre « Le Séparatisme n'engendre pas le racisme ».
64. *L'Action nationale*, créée en 1917 par la Ligue du droit du français sous le nom *Action française* et rebaptisée en 1933 *Action nationale* pour se dissocier du quotidien de Charles Maurras, est l'organe officiel de la ligue d'action nationale québécoise, toujours publiée aujourd'hui à Montréal. La revue soutient l'indépendantisme québécois au cours de la Révolution tranquille.
65. Dominique Beaudin, « Le Canada français et l'immigration », in *L'Action nationale*, mars 1948.
66. André Laurendeau (1912-1968), journaliste et écrivain, a été rédacteur du quotidien *Le Devoir* et président à partir de 1963 d'une Commission royale sur le bilinguisme et biculturalisme.
67. René Chaloult (1901-1978), avocat et homme politique québécois était un ardent défenseur du nationalisme.
68. Adélard Godbout (1892-1956), agronome et homme politique québécois est Premier ministre du Québec en 1936 puis de nouveau de 1939 à 1944. Il a été également chef du PLQ (Parti libéral du Québec).
69. Voir dans *L'Action nationale* les articles de Morin Rosaire (1923-1999), « Quelques faits et idées sur le peuplement du Québec », mai 1989 et « La Population, l'immigration et l'intégration », juin 1991. Rosaire Morin a publié dès 1966 un ouvrage sur les questions migratoires dans le contexte de la création du ministère de l'Immigration au Québec : *L'Immigration au Canada*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966. Voir à son sujet le mémoire de maîtrise en histoire de Laveault Jonathan, « Rosaire Morin, portrait d'un militant nationaliste (1939-99) », Montréal, UQAM, 2008.
70. Voir Bourque Jean-Louis, « Pour ne pas « disparaître » : l'immigration, une solution à risque », in *L'Action nationale*, novembre 1989.
71. Jean Lesage (1912-1980), avocat et homme politique libéral, est Premier ministre du Québec de juillet 1960 à juin 1966.
72. Voir Curien Pauline, « L'Identité nationale exposée. Les représentations du Québec à l'Exposition universelle de 1967 », thèse de sciences politiques, Québec, Université Laval, 2003. Voir aussi Rey Jean, *1967, le Québec entre deux mondes*, Montréal, Les 400 coups, 2007.

73. Voir Anctil Pierre, « La Trajectoire interculturelle du Québec : la société distincte vue à travers le prisme de l'immigration », in André Lapierre, Patricia Smart et Pierre Savard (dir.), *Langues, cultures et valeurs au Canada à l'aube du XXI^e siècle*, Ottawa, Conseil international d'études canadiennes et Carleton University Press, 1996.

74. Voir Levine Marc V., *La Reconquête de Montréal*, Montréal, VLB, 1997,

75. Voir Pâquet Martin, « Le Fleuve et la cité », *op. cit.*

76. La question pourrait se résumer de la manière suivante : *Qui est Québécois ?*, tel est l'intitulé d'un colloque qui se déroule en 1977 à Montréal. *Qui est Québécois ?*, Montréal, Fides-collection Rencontre des cultures, 1979.

77. Travaux cités par Pâquet Martin, *Vers un ministère québécois de l'Immigration*, *op. cit.*

78. Dans le cadre d'un sondage réalisé en janvier 1965 : à la question « Aimeriez-vous que la population du Canada soit beaucoup plus forte ou croyez-vous que la population actuelle est à peu près suffisante ? », 47 % des Québécois répondent « plus forte » contre 45 %, alors que 48 % des Canadiens en général répondent « plus forte » contre 44 %. Dans le cadre d'un sondage réalisé en septembre 1965 : à la question « Vous savez peut-être que le ministère de l'Immigration du Canada a pris des dispositions pour faire venir au pays des milliers d'ouvriers spécialisés. Cette mesure vous convient-elle ou non ? » 35 % des Québécois répondre « oui » contre 51 % de « non », alors que 37 % des Canadiens en général répondent « oui » contre 50 % de « non ». Cité par Pâquet Martin, « Le Fleuve et la cité », *op. cit.*

79. Voir par exemple l'enquête de Carlos Serge, *Attitude des Québécois face à l'immigration*, Centre de sondage de l'Université de Montréal, 1976 ; *L'Opinion publique québécoise et l'immigration*, gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, juin 1987 ; les différentes enquêtes des économistes Denis Bolduc et Pierre Fortin, notamment, *L'Opinion des Québécois en*

matière d'immigration : une analyse polytomique ordinale, Montréal, Groupe de recherche en politique économique, 1988.

80. Voir Girard Sylvie, Manègre Jean-François, *L'Immigration et l'opinion publique, présentation des résultats des sondages d'opinion sur l'immigration au Québec et au Canada (1952-1988)*, Montréal, Conseil des Communautés Culturelles et de l'Immigration, 1988.

81. Voir une bibliographie de ces travaux traitant du Canada et du Québec sur le site de Métropolis : http://canada.metropolis.inet/researchpolicy/litreviews/hel_bib/hel_bib-10.html.

82. Helly Denise, Van Schendel Nicolas, *Appartenir au Québec : Citoyenneté, nation et société civile : Enquête à Montréal*, 1995, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001. Les personnes interrogées sont des adultes, des deux sexes, de trois niveaux de scolarité et nées au Québec ou dans six autres pays.

83. Voir Aquin Hubert, « La Fatigue culturelle du Canada français », in *Liberté* (revue littéraire québécoise), mars 1962. Philosophe, écrivain, homme de télévision, Hubert Aquin (1929-1977) était un militant pour l'indépendance du Québec, membre exécutif du Rassemblement pour l'indépendance nationale qui a existé de 1960 à 1968. En 1964, il annonce publiquement dans une lettre au journal *Le Devoir* qu'il prend « le maquis » et se fait « commandant de l'Organisation spéciale » dans le but de joindre ses forces à celles du Front de libération du Québec. Un mois plus tard, il est arrêté, à bord d'une voiture volée, en possession d'une arme à feu. Sur les conseils de son avocat, il plaide la folie passagère (lâcheté qu'il se reprochera plus tard) et est interné quatre mois dans un hôpital psychiatrique.

84. Voir Morin Rosaire, *L'Immigration au Canada*, Montréal, *op. cit.*

85. Voir Brossart Jacques, né en 1933, écrivain, juriste et diplomate québécois, *L'Immigration. Les droits et pouvoirs du Canada et du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967.

86. Voir la thèse de Deleuze Magali, « Les Médias au Québec et la guerre d'Algérie (1954-64) », thèse PHD d'histoire, Université de Montréal, 1998.

87. Même si elle ne touche pas les milieux francophones particulièrement, l'affaire de l'université Sir George Williams est emblématique. Alors que se développe le Mouvement pour les droits civiques des Noirs aux États-Unis, les universités montréalaises reçoivent de plus en plus d'étudiants originaires des Caraïbes notamment au sein des universités anglophones, Mac Gill et Sir George Williams. En février 1969, six étudiants noirs de l'université Sir George Williams portent plainte pour racisme contre un professeur. Souhaitant médiatiser leur action, les étudiants occupent le centre informatique de l'université, soutenus par une partie des étudiants : après deux semaines de tensions, une escouade anti-émeute se présente pour les évacuer *manu militari*. L'expulsion provoque des échauffourées et la destruction d'une partie du centre informatique. Une centaine de personnes dont quarante et un étudiants noirs sont arrêtés, certains d'entre eux sont même expulsés du pays ce qui provoque une vive émotion au Canada et dans la Caraïbe anglophone.

88. Voir Martin Paquet, *Vers un ministère québécois de l'Immigration*, *op. cit.*

89. Au préalable, en 1965, un « service de l'immigration » rattaché au ministère des Affaires culturelles avait été créé.

90. Pâquet Martin, « Le Fleuve et la cité », *op. cit.* Voir également Hill Ricardo, « Politiques d'immigration et reproduction sociale : le cas du Québec », thèse de doctorat en sociologie, Montréal, UQAM, 1987.

91. Voir Bourque Gilles et Duchastel Jules, « Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : le Canada et le Québec », in Mikhaël Elbaz et Denise Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000 et Duchastel Jules, « La citoyenneté multiculturelle comme stratégie politique au Canada », in *Conférences de la Chaire MCD*, septembre 2005, en ligne. < <http://www.chaire-mcd.ca> >.

92. Bouchard Gérard, *La Nation québécoise au futur et au passé*, op. cit.

93. Voir Icart Jean, *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, op. cit.

94. Enquête Jacques Lemieux à Montréal pour l'AFP, 10 décembre 2002.

95. Voir Fortin Pierre et Bolduc Denis, « Les Francophones sont-ils plus xénophobes que les anglophones au Québec ? Une analyse quantitative exploratoire », in *Études ethniques du Canada*, vol. 22, n°2, 1990.

96. Voir le rapport publié sous la direction de Sophie Therrien, *Laïcité et diversité religieuse, l'approche québécoise*, Conseil des relations interculturelles, Montréal, 2004.

97. Cette notion est décrite dès 1985, par la Cour suprême du Canada : « *L'obligation dans le cas de la discrimination par suite d'un effet préjudiciable, fondée sur la religion ou la croyance, consiste à prendre des mesures raisonnables pour s'entendre avec le plaignant, à moins que cela ne cause une contrainte excessive* ».

98. À la différence des autres pays occidentaux, cette notion constitue une obligation juridique. Toutefois, aucun accommodement culturel ne peut porter atteinte aux droits et libertés d'une personne et aux lois fondamentales. Le respect de différences culturelles ne peut jamais contrevenir à la logique fondatrice du système juridique et politique canadien et au respect des droits individuels. Les solutions trouvées doivent maintenir un équilibre entre les droits des plaignants : l'esprit de tout accommodement raisonnable est d'éviter la multiplication de litiges juridiques et de viser la réduction d'inégalités culturelles par la négociation.

99. Par exemple à Montréal : dans un hôpital, mise en place d'une porte d'entrée actionnée manuellement pour permettre aux juifs hassidiques de visiter les malades le jour du sabbat ; dans des écoles publiques, création d'une journée pédagogique mobile pour que les enfants de religions orthodoxe, copte et catholique puissent célébrer le jour de Pâques à leur date respective et droit pour les jeunes filles musulmanes de porter un costume « plus

puisque » lors des cours d'éducation physique ; dans d'autres écoles allocation d'une période de deux heures pour permettre aux élèves musulmans de faire la prière du vendredi ; dans les piscines municipales, plage horaire de trois heures réservée aux jeunes musulmans et partagée entre garçons et filles ; lieux de prières pour les étudiants musulmans dans deux universités ; évitement d'interruption des services publics dans le quartier chinois durant le Nouvel An chinois.

100. Voir le rapport de Bouchard Gérard et Taylor Charles, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008, en ligne sur le site www.accommodements.qc.ca/documentati on/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf.

101. À la suite de demandes formulées par la communauté juive hassidique d'Outremont, les autorités municipales signent en 1990 une proclamation permettant l'établissement d'un *érouv*, clôture symbolique visant à faciliter l'observance de la règle interdisant aux juifs orthodoxes, durant la période du sabbat, de sortir de leur domicile avec certains objets (poussette pour enfant, fauteuil roulant, médicaments...), dans un périmètre urbain délimité par quatre rues.

102. Le 5 juin 1998, la Cour supérieure du Québec ordonne à des copropriétaires juifs orthodoxes d'un complexe immobilier d'Outremont de s'abstenir d'ériger sur leur balcon des *souccahs*, petites cabanes de bois ou de toile temporairement érigée entre sept et neuf jours en septembre et en octobre pour célébrer la fête des *Souccoth* commémorant la libération d'Égypte et les quarante années d'errance du peuple juif dans le désert.

103. En décembre 2001, à la suite de négociations entre les parents et la direction de l'école, le jeune Gurbaj Singh Multani est autorisé à porter son *kirpan*, couteau rituel, à l'école dans certaines conditions. En dépit du tollé médiatique provoqué par cette décision, la Cour supérieure du Québec entérine cette tolérance. Mais l'affaire

n'en reste pas là : en mars 2004, la Cour d'appel du Québec renverse la décision de la Cour supérieure, interdisant ainsi le port du *kirpan*. Puis, en mars 2006, la Cour suprême renverse à nouveau la décision de la Cour d'appel en statuant que la décision de la Cour supérieure autorisant Gurbaj Singh Multani à porter son *kirpan* à l'école concilie liberté religieuse et sécurité des autres élèves.

104. En 2001, face aux protestations de différentes minorités religieuses et par souci de neutralité, la mairie de Montréal décide de renommer « arbre de vie » le sapin de Noël installé sur la place adjacente à l'Hôtel de Ville.

105. En mars 2006, la direction du YMCA du Parc à Montréal décide de remplacer, dans l'une de ses salles d'entraînement, les quatre vitres claires munies de stores par quatre vitres « givrées » afin de cacher les corps en exercice car cette salle se situe juste en face d'une synagogue. Cette décision est motivée par une demande de la congrégation juive orthodoxe Yetev Lev assumant le coût d'achat et d'installation des vitres en question.

106. *Le Devoir*, 11 septembre 2002, article de Taillefer Guy.

107. *Le Devoir*, 22 juillet 2002.

108. Piché Victor et Djerrahian Gabriella, « Immigration et terrorisme : une analyse de la presse francophone », in Jean Renaud, Linda Pietrantonio et Guy Bourgeault (dir), *Les relations ethniques en question. Ce qui a changé depuis le 11 septembre 2001*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002. Voir aussi dans cet ouvrage l'article de Pietrantonio Linda, « Rapport de pouvoir dans le savoir public ? Les mots de la mi-septembre 2001 ».

109. Fondé en 1884, *La Presse* est un quotidien généraliste publié à Montréal et qui tire à environ 200 000 exemplaires, adoptant une ligne éditoriale en faveur du fédéralisme canadien.

110. Fondé en 1910, *Le Devoir* est un quotidien généraliste publié à Montréal, d'avantage porté vers le nationalisme québécois ; il tire à environ 50 000 exemplaires.